



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS



Lille, le 6 septembre 2012

## Communiqué de presse

### MOIS DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE 2012 : LES INSCRIPTIONS AU CONCOURS SONT OUVERTES



La 5<sup>ème</sup> édition du Mois de l'origine et de la qualité aura lieu du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2012.

Durant cette période, les produits sous signes officiels d'origine et de qualité sont à l'honneur.

Comme les années précédentes, un concours est organisé dans les magasins de la distribution et récompensera la meilleure animation réalisée en partenariat avec un producteur.

D'autres structures (restauration collective, marchés...) souhaitant mettre en place des actions autour des produits sous signes officiels d'origine et de qualité peuvent également participer au concours.

Pour cela, les participants doivent s'inscrire **avant le 28 septembre 2012**.

Les éléments nécessaires à l'inscription sont disponibles sur le site internet de l'INAO [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr) – Rubrique actualités.

Un jury régional coordonné par la DRAAF se réunira en novembre et identifiera les meilleures opérations mises en place dans la région.

Un jury national examinera par la suite les propositions de chaque région et décernera des prix nationaux lors d'une cérémonie en présence du ministre chargé de l'agriculture.

Christine Sazy-Hercent

03 62 28 40 45

Christine.sazy-hercent@agriculture.gouv.fr

Cité administrative

Rue Gustave Delory BP 505 - 59022 LILLE CEDEX

Tél : 03 62 28 41 00 - Fax : 03 62 28 41 01 - <http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/>



## AOC/ AOP

### L'Appellation d'Origine Contrôlée

Désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation, l'élaboration) sont réalisées selon un savoir faire reconnu dans une même zone géographique qui donne ses caractéristiques au produit.

### L'Appellation d'Origine Protégée

Est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union Européenne. Ainsi le Saint-nectaire ne peut être fabriqué selon des critères bien définis, que dans une partie de l'Auvergne.

*Exemples de produits : Chablis, Bordeaux, Roquefort, Comté, Brie de Meaux, Huile d'olive de Corse, Poulet de Bresse...*



## IGP

### L'Indication Géographique Protégée

Désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne. Ainsi la raviole du Dauphiné ne peut être fabriquée que dans le Dauphiné selon un savoir faire local.

*Exemples de produits : Riz de Camargue, Pruneau d'Agen, Jambon de Bayonne, Côtes de Gascogne, Cidre de Bretagne...*



## STG

### La Spécialité Traditionnelle Garantie

Protège une recette traditionnelle

*Exemples de produits : Des produits agricoles et agroalimentaires : Jambon Serrano, Gueuze (bière)...*



## L'Agriculture Biologique

Garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences. Le logo européen est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## Le Label Rouge

Est un signe français qui désigne des produits qui par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.



Christine Sazy-Hercent

03 62 28 40 45

Christine.sazy-hercent@agriculture.gouv.fr

Cité administrative

Rue Gustave Delory BP 505 - 59022 LILLE CEDEX

Tél : 03 62 28 41 00 - Fax : 03 62 28 41 01 - <http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/>